



Procès-verbal
AG ordinaire de l'association Terre de Liens Ile de France
tenue « à huis clos » du 11 mai 2020 au 18 mai 2020

Pourquoi une AG ordinaire « à huis clos »

L'association territoriale Terre de Liens Ile de France a pour habitude depuis sa création de tenir son AG dans le courant du 1^{er} semestre de l'année.

Face à la crise sanitaire du Covid 19 et aux incertitudes concernant la possibilité de tenir à moyen terme des réunions publiques de plus de 100 personnes et afin d'être en mesure de faire face notamment à ses obligations administratives malgré la crise, le Conseil d'administration de l'association a décidé le 22 avril 2020 de convoquer l'Assemblée générale annuelle « à huis clos » en vertu des dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 « *portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19* ».

Pour rappel, le nombre d'adhérents à l'association étant de l'ordre de 800, le quorum exigé par les statuts pour que l'AG ordinaire délibère valablement était de l'ordre de 200 (¼ des adhérents à jour de leur cotisation le jour de l'AG – Art. 11 des statuts).

Modalités

La convocation à l'AGO a été aux adhérents de l'association par voie électronique le 28 avril 2020 avec les documents consultables en ligne suivants :

- Rapport d'activités 2019
- Rapport financier 2019
- Comptes de l'exercice 2019
- Rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2019
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- Budget prévisionnel 2020
- Rapport d'orientation 2020

Les adhérents avaient la possibilité de poser toute question concernant les rapports et les comptes au Conseil d'administration et à l'équipe salariée à l'adresse électronique idf@terredeliens.org ainsi que de renouveler leur adhésion en ligne.

Concernant le renouvellement du Conseil d'administration, la convocation du 28/04/2020 comprenait un appel à candidatures ouvert jusqu'au 4 mai 2020.

Une candidature nouvelle a été reçue : Marie RODIERE.

5 administrateurs sortants ont proposé le renouvellement de leur mandat pour 3 ans :

- Jean AZAN
- Maurice DESRIERS
- Jean-René LARNICOL
- Michel VAMPOUILLE
- Pierre-François WEBER

Le vote a été ouvert du lundi 11 mai 2020 au lundi 18 mai 2020 à 23h 30 sur la plateforme sécurisée BALOTILO.

Ordre du jour de l'AG ordinaire et résultats des votes

A la date finale du vote, le 18 mai 2020, l'association comptait 809 adhérents.

339 adhérents se sont exprimés par vote électronique.

Le quorum exigé par les statuts ($809/4 = 203$) a donc été atteint et l'AG a pu délibérer valablement.

Décision 1

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport d'activité, du rapport financier ainsi que du rapport général du commissaire aux comptes approuve ces rapports et notamment les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale a également pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes.

En conséquence, elle donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion.

314 voix Pour / 1 Contre / 24 Abstentions

Décision 2

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice s'élevant à 17 770 € en report à nouveau.

319 voix Pour / 0 Contre / 20 Abstentions

Décision 3

L'assemblée générale après en avoir pris connaissance approuve le rapport d'orientation et le budget 2020 présenté par le conseil d'administration.

312 voix Pour / 0 Contre / 27 Abstentions

Décision 4

L'assemblée générale valide le maintien des cotisations à 20 € pour les personnes physiques et à 50 € pour les personnes morales pour l'année 2020. Un reçu fiscal sera remis aux adhérents qui le demandent.

297 voix Pour / 15 Contre / 27 Abstentions

Décision 5

Le conseil d'administration propose la modification des montants de cotisations comme suit :

- personnes physiques : adhésion de base à 30€ ;
- adhésion « petit budget » à 10€ (aucun justificatif ne sera demandé) ;
- personnes morales : 50€

Les adhésions de soutien restent possibles.

Cette tarification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

250 voix Pour / 35 Contre / 54 Abstentions

6- Election au Conseil d'administration

- Marie RODIERE : élue avec 298 voix pour / 4 contre / 37 abstentions
- Jean AZAN : élu avec 298 voix pour / 4 contre / 37 abstentions
- Maurice DESRIERS : élu avec 298 voix pour / 4 contre / 37 abstentions
- Jean-René LARNICOL : élu avec 298 voix pour / 4 contre / 37 abstentions
- Pierre-François WEBER : élu avec 298 voix pour / 4 contre / 37 abstentions
- Michel VAMPOUILLE : élu avec 298 voix pour / 4 contre / 37 abstentions

Suite à l'élection des administrateurs, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Jean AZAN
Ellen BEAURIN-GRESSIER
Maurice DESRIERS
Anne GELLE
Jean-René LARNICOL
Thierry LEMAIRE
Marie RODIERE
Karim SELLAMI
Michel VAMPOUILLE
Gulseren VERROUST-ALTUN
Pierre-François WEBER

Décision 7

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au responsable légal ou à tout porteur d'une copie du procès-verbal de ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

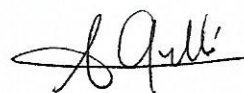
321 voix Pour / 0 Contre / 18 Abstentions

Pour le Conseil d'Administration,
Le secrétaire de séance



Thierry LEMAIRE

La présidente de séance



Anne Gelle